

## FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023



MUSIQUE



DANSE



THEATRE

Documents à fournir pour l'inscription :

- Le présent document entièrement complété et signé
- Votre règlement du premier mois ou de l'année
- Un justificatif de domicile pour les Lerptiens
- Un justificatif de quotient familial si inférieur à 700
- Pour la danse, un certificat médical

Élève :

---

# Inscription 2022-2023

Fiche à retourner à l'EMEA, en mairie ou par mail

Pour être valide, votre inscription doit nous être retournée avec les documents suivants :

- Le présent **document entièrement complété et signé (recto et verso)**
- Le chèque de règlement **de l'année, ou du 1<sup>er</sup> mois** (le règlement sera encaissé après les essais)
- Un justificatif de domicile pour les personnes résidant à Saint-Genest-Lerpt
- Un justificatif de quotient familial si inférieur à 700
- Pour la danse, un certificat médical**

## État civil de l'élève

Nom : ..... Prénom : .....  
Sexe :  Féminin  Masculin Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone 1 : ..... Téléphone 2 : .....  
Mail : .....

## Renseignements concernant les parents Pour les élèves mineurs uniquement

### Parent 1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

### Parent 2

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

## Tarifs et facturation **Inscription annuelle**

Tarifs des cotisations annuelles

	Lerptiens	Non-Lerptiens
Jardin sonore	120 €	130 €
Cours (éveil, danse, théâtre...)	195 €	215 €
Cours individuel de musique (30 minutes)	350 €	425 €

- Remise si quotient familial inférieur à 700 : 30 %

Mode de règlement :  un versement annuel  
**Prélèvement automatique :**  
 un versement mensuel

## Choix des enseignements Merci de cocher la/les case(s) correspondante(s)

### Musique

#### Cours de musique :

- 30 minutes de cours d'instrument (horaire et jour à définir avec le professeur selon disponibilités)  
Formation Musicale (FM) pendant le cours individuel
- 1h00 d'atelier musiques actuelles en groupe Mercredi de 20h00-21h00 (tous les 15 jours)

#### Choix de l'instrument :

- Basse       Guitare       Claviers       Batterie       Chant

Jardin sonore - Atelier parent-enfant - mercredi matin en semaine paire, horaire suivant niveaux (dès 1an jusqu'en PS)

Éveil musical - Mercredi       9h15-10h00 : MS-GS       10h00-10h45 : CP

Découverte instrumentale – Mercredi       10h45-11h45 : CE1- CE2

Attention, les horaires d'éveil musical et découverte instrumentale peuvent changer en fonction du nombre d'inscrits

### Théâtre

Expression théâtrale (6-8 ans, Mercredi 15h45-16h45)

Atelier théâtre (9-13 ans, Mercredi 16h45-18h15)

Théâtre d'impro (Adultes, +15 ans, Mercredi 18h30-20h00)

**Danse** – Attention, changement de certains jours et horaires !

#### Classique :

- Débutant (CE2-CM) - Jeudi 18h15-19h15  
 Moyen (collège) - Jours et horaires à confirmer

#### Contemporain :

- Avancé (lycée/adultes) - Jours et horaires à confirmer

#### Eveil et initiation :

- Eveil (MS-GS) - Mardi 18h00-18h45  
 Initiation (CP-CE1) - Mercredi 18h15-19h15

#### Jazz :

- Débutant (CE2-CM1-CM2) - Lundi 18h15-19h15  
 Moyen (collège) - Lundi 19h15-20h30  
 Avancé (lycée) - Jours et horaires à confirmer  
 Adulte - Jours et horaires à confirmer

## Réunion de rentrée, reprise des cours, lieux de cours

<b>EMEA / Salle Louis Richard</b> 1 bd du Minois	<b>Salle André Pinatel</b> 5 rue Eugène Bonnardel	<b>Salle de l'Union musicale</b> 8 bis rue de l'égalité
---	--	--

### Musique – EMEA

Cours d'essai : à définir avec le responsable d'EMEA

Reprise des cours de musique individuel :

- dès le 5 septembre

Reprise du jardin sonore, de l'éveil musical et de la découverte instrumentale :

- dès le 19 septembre si le nombre d'inscrit est suffisant

### Théâtre - Salle Pinatel (occasionnellement : Salle de l'Union musicale)

Cours d'essai : le 21 septembre

Reprise des cours la semaine suivante

### Danse – Salle Louis Richard (sauf pour le cours d'Eveil musical : Salle Pinatel)

Cours d'essai : la semaine du 12 au 16 septembre

Reprise des cours la semaine suivante

## Conseil d'exploitation compléter obligatoirement

Le conseil d'exploitation de l'école est un organe consultatif liant professeurs, élèves et représentants municipaux. Il permet à tous les acteurs de l'école de se retrouver et de donner leur avis sur les évolutions et sujets importants pour l'école. Il se compose de cinq conseillers municipaux, d'un représentant des professeurs et de trois représentants d'élèves/parents d'élèves (un 1 pour chaque département artistique).

Le conseil se réunit deux à trois fois par an et les réunions se déroulent en début soirée selon les disponibilités du plus grand nombre. Nous vous encourageons à y participer pour faire entendre la voix des élèves et de leurs parents : chaque année, les parents d'élèves manquent cruellement et nous vous remercions donc par avance de votre candidature... l'école compte sur vous pour rester vivante et proche de ses élèves !

Je soussigné \_\_\_\_\_, **souhaite / ne souhaite pas** présenter ma candidature pour participer au Conseil d'Exploitation de l'Ecole Municipale d'Enseignement Artistique de Saint-Genest-Lerpt comme **élève / parents d'élève** du département **musique / théâtre / Danse**.

## Autorisation d'utilisation de l'image et des prestations de l'élève

L'élève majeur (ou le cas échéant, ses responsables légaux), autorise la ville de Saint-Genest-Lerpt à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de l'ÉMEA, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de l'ÉMEA et de la ville de Saint-Genest-Lerpt
- Enregistrer les événements organisés par l'ÉMEA auxquels participe l'élève et accepter que le résultat sonore puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de l'ÉMEA ou de la ville de Saint-Genest-Lerpt (vidéos, internet, etc.).

L'élève majeur (ou le cas échéant, ses responsables légaux) accepte de céder les droits liés à ces publications, à titre gracieux, à l'ÉMEA ou la ville de Saint-Genest-Lerpt, producteur de ces supports.

**L'ÉMEA et la ville de Saint-Genest-Lerpt s'engagent à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.**

Signature de l'élève ou du 1<sup>er</sup> représentant légal

*(Précédée de la mention "lu et approuvé")*

Signature du second représentant légal

*(Précédée de la mention "lu et approuvé")*